

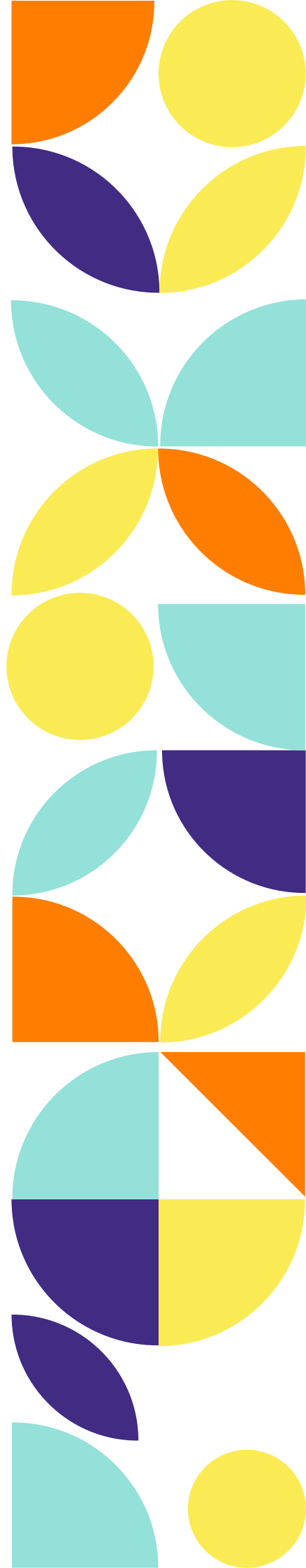


**FRANCE VICTIMES  
NORD FRANCHE-COMTÉ**

**2025**

**L'ESSENTIEL**

**VICTIMES PLUS JAMAIS SEULES**



# SOMMAIRE

**03**

Éditorial

**05**

Nos chiffres clés 2025

**07**

Qui sommes-nous ?

**09**

Nos temps forts

**12**

Activités d'aide aux victimes

**14**

Nos dispositifs

**15**

Nos projets pour 2026

**17**

Partenariats et conventions

**18**

Contacts

Les éléments présentés dans ce rapport constituent une partie du travail de l'association. Toutes nos missions ne peuvent être présentés en un seul rapport.

# L'Édito de Corinne Schneider



Présidente de France Victimes Nord Franche-Comté

---

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite vous présenter quelques extraits du rapport moral et général de Madame la Présidente **Maryse Le Men Regnier** et du Directeur Général **Jérôme Bertin**, présenté lors de l'Assemblée Générale de la Fédération France Victimes du **25 avril 2026**.

Pour mémoire, la Fédération France Victimes, fondée en **1986**, regroupe aujourd'hui **130 associations** engagées pour l'égalité des droits des victimes, en proposant un accompagnement universel et adapté à chacun.

Je cite :

« L'année 2025 aura été celle des interrogations structurantes. La question du financement, déjà prégnante, s'est imposée avec une acuité nouvelle, plaçant nos associations face à des responsabilités accrues d'employeurs. Ces évolutions ont mis en lumière une tension désormais structurelle entre reconnaissance des métiers, exigences de qualité de service et soutenabilité économique de notre modèle.

L'année 2025 restera marquée par un paradoxe profond : jamais les besoins des victimes n'ont été aussi importants, jamais notre activité n'a été aussi soutenue, et pourtant, jamais les contraintes budgétaires n'ont été aussi fortes dans un environnement politique incertain.

Ce constat nous interroge collectivement. Il met sous tension la capacité du réseau à répondre pleinement à ses missions et fait peser des inquiétudes légitimes sur la pérennité de certaines actions. Par ailleurs, la montée en puissance des demandes émanant des parquets et du Ministère constitue à la fois une opportunité et un défi majeur auquel nous devons répondre.

Mais ce contexte rappelle aussi une réalité essentielle : depuis plus de quarante ans, le modèle associatif demeure un pilier irremplaçable de la politique publique d'aide aux victimes. Par sa proximité, sa réactivité, sa capacité d'innovation et l'engagement de ses acteurs, il apporte une réponse humaine, experte et adaptée aux besoins des territoires.

Enfin, la publication, à la mi-octobre, d'une circulaire du ministre de la Justice, Gérald Darmanin, recentrant explicitement les priorités sur les victimes, constitue un signal fort. Elle reconnaît pleinement le rôle essentiel des associations dans le parcours judiciaire et leur ancrage au sein de l'institution. Cette reconnaissance doit désormais se traduire concrètement dans les moyens alloués. »

# L'Édito de Corinne Schneider



Présidente de France Victimes Nord Franche-Comté

---

Depuis, une autre circulaire du Ministre de la Justice a été publiée le **6 mars 2026** pour renforcer la lutte contre les **violences intrafamiliales**.

Cette circulaire préconise la réquisition de notre association pour réaliser des **évaluations victimes de manière systématique** (y compris lorsque la victime ne souhaite pas déposer plainte).

Nous ne pouvons que constater que ces circulaires **améliorent encore l'information et l'accompagnement des victimes**, mais à l'heure actuelle nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le volume d'activité supplémentaire induit.

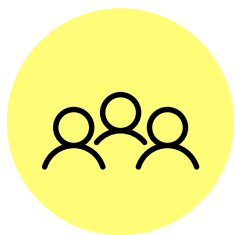
L'année 2025 a également été marquée par :

- la fermeture des Maisons France Services en novembre ;
- le **renouvellement de l'agrément de l'État, délivré par le Ministère de la Justice**, pour une durée de cinq ans, agrément qui a été reconduit.

En conclusion, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de France Victimes, les membres du Conseil d'Administration, ainsi que nos bénévoles.

# Nos chiffres clés 2025

Les chiffres présentés pour 2025 reflètent le travail réalisé par une équipe dont l'**effectif** est resté **équivalent** à celui de **2024**.



**4153**  
victimes reçues



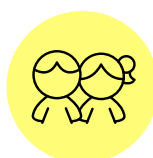
**12 190**  
entretiens réalisés



**+20%**  
d'entretiens  
réalisés par  
rapport à 2024



**421**  
victimes  
mineures  
accompagnées



**+18%**  
de mineurs  
reçus par  
rapport à 2024



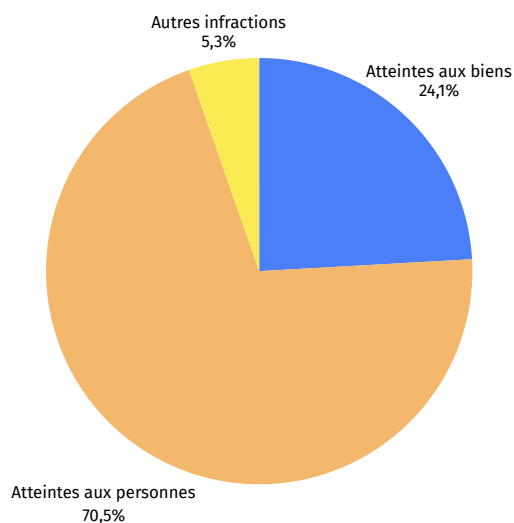
**558**  
entretiens en  
accès au droit\*

## Les types d'infractions pénales

**1 001** atteintes aux biens  
(vol, escroquerie, dégradation...)

**2 929** atteintes aux personnes  
(violence, viol, agression, injures...)

**222** autres infractions y compris accidents  
de la circulation



\*droit de la famille, de la consommation, du travail...

# Nos chiffres clés 2025

## Focus sur les violences intrafamiliales

La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales représentent **38%** de l'ensemble des victimes accompagnées et **53%** des entretiens réalisés.



**1 568** victimes reçues



**6 470** entretiens réalisés dans le cadre de VIF\*

**+15%** d'entretiens réalisés dans le cadre de VIF par rapport à 2024



## Focus sur les dispositifs de protection



**609**  
entretiens  
EVVI\*

**+31%**

d'entretiens EVVI  
par rapport à 2024



**1 292**  
entretiens  
TGD-BAR\*



**243**  
entretiens  
bouton  
Monshérif\*

\*VIF = Violences intrafamiliales

\*EVVI= Entretien d'évaluation personnalisée des victimes

\*TGD-BAR = Téléphone Grave Danger-Bracelet Anti-Rapprochement

\*Bouton Monsherif = dispositif d'alerte discret connecté à une application

# QUI SOMMES-NOUS ?

France Victimes Nord Franche-Comté est une association d'aide aux victimes **agrée par le Ministère de la Justice** dont l'objet social consiste à **informer et accompagner toute personne qui se déclare victime**. Elle repose sur une **gouvernance associative** constituée d'un conseil d'administration composé de huit administrateurs, dont cinq membres du bureau, parmi lesquels sa présidente. Ensemble, ils contribuent activement à son fonctionnement.

Elle couvre les ressorts des tribunaux judiciaires de :

- **Montbéliard**
- **Vesoul** (département de la Haute-Saône)
- **Belfort** (département du Territoire de Belfort)



## Une mission renforcée depuis 2018

Depuis le décret du 3 mai 2018 instituant les Comités Locaux d'Aide aux Victimes dans chaque département, l'association est également appelée à prendre en charge :

- les victimes **d'actes de terrorisme**,
- les victimes **d'accidents collectifs**,
- les sinistrés de **catastrophes naturelles majeures**.

À ce titre, elle peut être chargée par l'autorité préfectorale et judiciaire d'animer le **Centre d'Accueil des Familles** dans le cadre des plans d'organisation des secours nombreuses victimes (ORSEC NOVI).

## Les conséquences pour les victimes

L'acte infractionnel peut engendrer de nombreuses conséquences sur la vie d'une victime qui va entrer, à son corps défendant, dans un **processus judiciaire** dont souvent elle ignore tout.

La victime peut avoir été atteinte dans son :

- **intégrité physique**,
- **intégrité psychique**.

Les enfants peuvent également être victimes, directement ou indirectement, et développer :

- **des troubles du comportement**,
- **des difficultés scolaires**.

Certaines victimes sont contraintes de retrouver un nouveau logement. D'autres sont placées en **arrêt de travail**, avec des conséquences économiques parfois préoccupantes.

## Un accompagnement humain et individualisé

Chaque situation est singulière, avec des traumatismes et des émotions qui doivent être **entendus et crus**.

C'est pourquoi les professionnels de l'aide aux victimes accompagnent chaque victime dans un processus long qui tend à la **restauration de l'individu** dans le but de lui permettre de **redevenir un être agissant**, reprenant **confiance en lui**, **luttant contre les peurs** afin qu'il soit en mesure de reprendre son destin en main.

# QUI SOMMES-NOUS ?

## Une équipe pluridisciplinaire mobilisée au quotidien

France Victimes Nord Franche-Comté, c'est :

- des juristes,
- des psychologues,
- une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie (à Montbéliard),
- des accueillants victimes.

## L'association agit quotidiennement en lien étroit avec :

- les parquets des trois ressorts,
- l'ensemble des personnels des tribunaux,
- les forces de l'ordre,
- les barreaux,
- les commissaires de justice,
- les personnels soignants,
- les unités d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger,
- les travailleurs sociaux,
- les centres communaux d'action sociale,
- les centres médico-sociaux,
- les centres d'hébergement d'urgence.

## Un accompagnement complexe et essentiel

Cette liste non exhaustive peut paraître longue, mais elle reflète la réalité des victimes, elle fait la démonstration de la complexité d'un accompagnement pluridisciplinaire professionnel.

Dans des situations souvent marquées par :

- l'urgence,
- l'angoisse,
- la détresse,

la qualité de l'écoute, la bienveillance de l'accueil et la capacité à instaurer un climat rassurant dès les premiers échanges sont essentielles.

## « Victimes, plus jamais seules »

Le slogan « *victimes, plus jamais seules* » est notre engagement, pour réparer, aider, soutenir toute personne victime, de manière universelle dans le cadre de la loi et des valeurs du vivre ensemble républicain.

# Nos temps forts

## L'année en résumé

Depuis plusieurs années, les associations d'aide aux victimes améliorent l'accompagnement des victimes malgré des moyens en baisse. **Plus de 12 000 entretiens ont été réalisés en 2025**, 10 600 en 2024, un peu plus de 7 000 en 2021...

Au-delà du nombre de victimes accueillies, ces chiffres démontrent la **qualité de l'accompagnement proposé** et le suivi au long court des victimes.

En 2025 nous avons eu à cœur de proposer un maillage territorial et partenarial avec pour objectif de mieux prendre en considération les **enfants victimes** et les **personnes dites vulnérables**.

L'année 2025 a également confirmé le rôle essentiel de France Victimes Nord Franche-Comté lors des **entretiens d'évaluation** qu'elle réalise pour les parquets, les juges de l'application des peines, la chambre des appels correctionnels...

Toutefois le fléau des **violences intrafamiliales** impacte fortement l'activité en mobilisant quasiment la moitié du temps de travail de l'équipe sur ce contentieux de masse qui ne fait qu'**augmenter d'année en année**.



# Nos temps forts

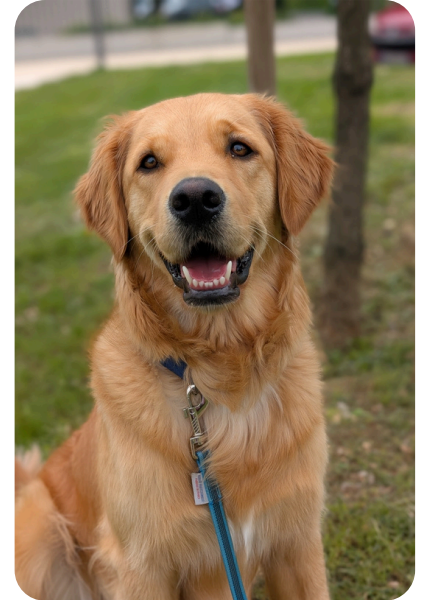
## 1 L'accueil d'un chien d'assistance judiciaire

Après plusieurs mois de préparation et de formation en partenariat avec l'association **Handi'Chiens**, spécialisée dans l'éducation de chiens d'assistance, notre association a officiellement accueilli **Umpa**, une femelle Golden Retriever, **le 17 mai 2025**.

Porté avec conviction par l'ensemble de l'équipe, ce projet innovant constitue une étape majeure dans le développement de nos modalités d'accompagnement des victimes.

Afin de garantir la réussite de ce dispositif, **quatre professionnels de l'association** ont suivi une **formation spécifique** pour devenir les référents d'Umpa et **l'accompagner dans ses différentes missions** au sein de la structure.

**Au-delà de sa présence bienveillante, Umpa participe à créer un environnement rassurant et apaisant, pour les personnes reçues par l'association.**



## 2 Une prise en charge globale et innovante

Convaincue de la nécessité d'une prise en charge globale des victimes, nous avons lancé un **programme gratuit d'activités physiques**, ouvert à tous dès 16 ans.

Animé avec des **éducateurs sportifs professionnels**, ce parcours de **9 mois** débuté en septembre propose chaque mois **2h d'activités variées** (randonnée, jeux collectifs, exercices de concentration et de mémorisation, relaxation, circuit cardiotraining...) suivies d'**1h d'échange**.

Cette initiative vise à offrir un **espace sécurisant** favorisant la **reconstruction personnelle**, en permettant aux participants de :

- Retrouver confiance en eux et estime de soi
- Mieux gérer le stress et les émotions
- Prendre soin de leur santé physique et mentale
- Recréer du lien social dans un cadre bienveillant

**Au-delà de l'accompagnement juridique et psychologique, ce projet illustre notre volonté d'agir sur l'ensemble des dimensions du parcours de reconstruction des victimes.**

# Nos temps forts

## 3 Les actions de sensibilisation

En 2025, notre association a intensifié ses actions de sensibilisation auprès de plus de **3 500 personnes**. Si nos interventions dans les collèges, traditionnellement axées sur les classes de **4ème**, se sont poursuivies, l'année a été marquée par une forte diversification de nos actions.

Convaincus que la prévention doit débiter **dès le plus jeune âge**, nous avons ainsi **sensibilisé plus de 650 élèves** de CM1-CM2.

En parallèle, nous avons renforcé notre démarche inclusive en intervenant à la **Fondation Pluriel** auprès d'un public en situation de handicap afin de leur rappeler leurs droits et devoirs.

**Ce bilan 2025 de nos actions extérieures illustre notre engagement à offrir un accompagnement à chaque victime, quels que soient son âge ou ses vulnérabilités.**

## 4 La justice restaurative

En juin 2025, France Victimes Nord Franche-Comté, avec le soutien du SPIP, de la PJJ et du Tribunal Judiciaire de Montbéliard, a organisé un **ciné-débat consacré à la justice restaurative**.

Encore méconnu, ce dispositif offre un **espace de dialogue sécurisé entre victimes et auteurs d'infractions**. Cet événement a permis de **sensibiliser de nombreux professionnels** (avocats, personnels du tribunal, travailleurs sociaux...) aux enjeux et aux bénéfices de cette démarche, tout en mettant en lumière les actions concrètes menées sur notre territoire.

L'élan initié **se prolongera en 2026** avec la mise en place d'un programme de rencontres condamnés/victimes spécifiquement dédié à la **thématique des violences sexuelles**.

Par ailleurs, la dynamique engagée à Vesoul s'est poursuivie tout au long de l'année 2025 où un **troisième programme** de justice restaurative a été reconduit, témoignant de l'ancrage progressif de cette pratique. Cette session a permis des échanges entre quatre auteurs et quatre victimes **d'infractions à caractère sexuel**.

# Activités d'aide aux victimes

## Le Bureau d'Aide aux Victimes

France Victimes Nord Franche-Comté dispose de **trois bureaux d'aide aux victimes** au sein des juridictions qui sont composés de juristes assistés à l'occasion de psychologues. Ils exercent une mission d'**information**, d'**aide** et d'**orientation** de la victime **tout au long de la procédure pénale** et notamment à l'occasion de toute procédure urgente telle que la comparution immédiate. Les **rôles d'audiences** pénales font l'objet d'un travail en amont permettant de recueillir les coordonnées des victimes et de les informer au mieux et surtout, en temps utile, sur leurs droits et les différentes démarches à entreprendre.



Les juristes du BAV réalisent également de nombreuses **évaluations** (EVI, évaluation TGD/BAR, évaluation sortie de détention...) et assurent le suivi des victimes bénéficiaires de **dispositifs de protection**. Ils sont amenés à notifier le **classement sans suite** de certains dossiers à la demande du parquet. Ils peuvent également accompagner les victimes en **audience**.

## Le soutien psychologique

Apporter de l'aide à une victime consiste à lui offrir un cadre sécurisant lui permettant d'exprimer ses **émotions** et ses **ressentis**. France Victimes Nord Franche-Comté compte dans son équipe une psychologue par ressort de tribunal judiciaire. Les victimes sont reçues sur rendez-vous et peuvent exprimer ce qu'elles ressentent devant un professionnel formé au **traumatisme**. Toutefois, nous ne parvenons pas à couvrir la demande. Les institutions comme les centres médico-psychologiques par exemple proposent des rendez-vous à 8 mois voire plus. Il s'agit d'un sujet de santé publique. Si une victime est bien prise en charge et rapidement, l'acte infractionnel aura de facto moins de prise sur la société dans son ensemble.

### **Un réseau de psychologues**

Grâce à la **contribution citoyenne**, France Victimes Nord Franche-Comté prend en charge les honoraires de psychologues partenaires en Haute-Saône. Dans l'Aire urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt une convention avec l'agence régionale de santé signée fin 2025 permet de délivrer des **bons de consultations** pour améliorer la prise en charge des enfants victimes en partenariat avec l'hôpital Nord Franche-Comté et notamment l'unité d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger.



## L'accompagnement social

L'installation d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG) au sein même des locaux de l'unité de gendarmerie et du commissariat permet d'assurer une **prise en charge sociale** de la personne parallèlement au traitement par le gendarme ou le policier de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service de sécurité étatique.



### Les missions confiées à l'ISCG sont déclinées selon les axes suivants :

- Rôle d'**accueil** des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux,
- Rôle d'**évaluation** et de **repérage** des situations sociales dégradées et révélées à l'occasion des activités des services de police et de gendarmerie,
- Rôle d'**orientation** et de **conseil** : orientation et mise en lien avec les services dédiés garantissant un traitement adapté (structures et institutions intervenant sur le ressort du département du Doubs, notamment auprès des travailleurs sociaux des centres médicaux sociaux du département du Doubs),
- Rôle de **relais** vers les partenaires (police, gendarmerie, justice, associations et services sociaux, sanitaires, etc.),
- Rôle d'**intervention de proximité** au soutien de la personne en détresse, dans l'urgence si nécessaire en apportant les réponses rapides et adaptées.

L'intervenant social en commissariat et gendarmerie est intégré à l'équipe de FVNFC et ses missions viennent compléter celles des juristes et des psychologues.

# Nos dispositifs

## Le Chien d'Assistance Judiciaire

Derrière chaque dossier se trouve une personne, souvent en souffrance.

Par sa présence apaisante, Umpa, notre Chien d'Assistance Judiciaire, agit comme un véritable **régulateur des émotions**.

Spécialement formée pour accompagner les victimes, elle contribue à :

- Réduire le stress et l'anxiété
- Faciliter la prise de parole
- Apporter un sentiment de sécurité
- Favoriser la création d'un lien de confiance
- Offrir un soutien émotionnel tout au long du parcours judiciaire



Elle intervient **à chaque étape du parcours judiciaire**. Dans les locaux de l'association et du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) du Tribunal Judiciaire de Montbéliard, elle assiste aux entretiens juridiques aux côtés des juristes référentes.

**Elle accompagne les publics vulnérables**, en particulier les enfants, lors des auditions à la Maison de Protection des Familles (MPF), en brigade de gendarmerie, au commissariat ou encore lors d'audiences au tribunal.

Umpa participe activement à nos **actions de sensibilisation**, notamment **auprès des élèves** lors d'expositions organisées dans les établissements scolaires, afin de faire connaître le dispositif au plus grand nombre et de permettre à d'éventuelles victimes d'y recourir par la suite.

**Depuis son arrivée au milieu de l'année 2025, Umpa a pu accompagner 69 victimes.**

## La contribution citoyenne

La contribution citoyenne est une **alternative aux poursuites** décidée par le Procureur de la République sur le visa de l'article 41-1-10° du code de procédure pénale. Une personne mise en cause doit s'acquitter d'une **somme fixée par le Procureur en fonction de la gravité des faits et des charges de l'auteur**. Cette contribution est versée à une association d'aide aux victimes agréée par le ministère de la justice du ressort du tribunal judiciaire.

Cette mesure permet d'agir sur le reclassement de l'auteur, en le rappelant aux conséquences de ses actes et en l'incitant à prendre conscience de ses obligations au sein de la société.

# Nos projets pour 2026

## UAPED

Les **unités d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger** sont nées du constat déjà ancien exprimé par l'association « la voix de l'enfant » qui relevait que « la parole des enfants victimes de violences était rarement prise en compte et souvent discréditée ».

Aujourd'hui, il existe une UAPED à l'hôpital Nord Franche-Comté et une autre au centre hospitalier de Vesoul GH70.

France Victimes Nord Franche-Comté travaille en lien étroit avec ces deux unités afin de proposer un **relais d'accompagnement** après l'audition de l'enfant tant au niveau **judiciaire** que **psychologique**.

## SANTÉ

La priorité pour une victime dont l'intégrité physique a été atteinte est de **se soigner**. Prendre rendez-vous avec son médecin traitant ou se rendre aux urgences sont souvent les **premiers actes du parcours**.

Il apparaît donc fondamental de **renforcer notre communication** en direction des **médecins et personnels soignants** exerçant en libéral ou en **structure hospitalière** afin que ces professionnels du soin puissent orienter les victimes vers France victimes NFC avant toute démarche judiciaire.

## ARMÉE

Une **convention de partenariat** a été signée le 28 avril 2026 avec le commandement du service du commissariat des armées dans le but d'offrir aux personnels **militaires et civils**, ainsi qu'à leur famille, un **soutien de proximité** au sein des espaces multi-services ATLAS Maud'huy et Ailleret du pôle de Belfort pour le 35<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Belfort et le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie basé à Bourogne.

Une **séance d'information** sera organisée une fois par an sur une thématique choisie conjointement.

# Nos projets pour 2026

---

## SPORT

Face aux retours positifs des participants du **programme d'activités physiques à Montbéliard**, l'action est **pérennisée en 2026** avec la programmation de trois séances supplémentaires. Fort de cette dynamique, une **action similaire est mise en œuvre à Belfort** afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. A ce titre, une séance d'activité physique hebdomadaire est proposée par le CDOS90 durant 5 semaines.

Par ailleurs, souhaitant faire connaître nos missions au **grand public** et sensibiliser à la fois les licenciés de clubs sportifs mais également leurs dirigeants, l'association accentuera sa présence sur le terrain en tenant des **stands d'information** lors de divers **événements sportifs** comme lors d'une compétition de judo interdépartementale dans le Doubs réunissant plus de 500 judokas et leur famille.

## MAIRES DE FRANCE

A la suite des **élections municipales** du mois de mars 2026, France Victimes envisage de se rapprocher des associations des Maires de France du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

A ce titre une **convention nationale a été signée entre l'AMF** et la fédération France Victimes pour la **prise en charge des élus victimes**. Toutefois nous envisageons d'étendre ce partenariat lorsqu'un **administré est victime**.

Cette aide apparaît d'autant plus pertinente en milieu rural.

Un travail de **prévention** sur le ressort de Montbéliard pourrait également voir le jour en partenariat avec les Maires des principales communes de l'agglomération ayant signé une convention de rappel à l'ordre avec le Procureur de la République. Un **accompagnement parental** pourrait être proposé par France Victimes Nord Franche-Comté.

# Partenariats et conventions

L'objectif prioritaire 2025/2026 de l'association consiste à **améliorer la prise en charge des enfants victimes**. Deux conventions ont été signées avec les unités d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger des **hôpitaux de Vesoul et Nord Franche-Comté**.

En outre un **partenariat financier** a été mis en place avec l'**ARS Nord Franche-Comté** en fin d'année 2025 pour offrir une **prise en charge psychologique** aux enfants victimes.

Une convention concernant la prise en charge des mineurs est en cours avec le **tribunal judiciaire de Montbéliard**.

Une convention signée avec la **préfecture du Doubs** précise le rôle de chaque acteur dans la prise en charge des **familles endeuillées** à l'occasion d'un **accident de la circulation routière**.

Une convention visant à accompagner les mineurs victimes **exposés à un homicide conjugal** a été signée à l'**hôpital Nord Franche-Comté** le 22 janvier 2026.



# Contacts

---

## NOS LIEUX D'ACCUEIL



### **Pays de Montbéliard**

15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard



### **Territoire de Belfort**

21b rue Aristide Briand 90300 Offemont



### **Haute-Saône**

1 rue Paul Petitclerc 70000 Vesoul



### **Bureaux d'Aide aux Victimes**

Tribunaux judiciaires de  
Montbéliard, Belfort et Vesoul

## NOS CONTACTS



**09 70 19 52 52**



**contact@france-victimes-nfc.fr**

